



CCAS
Centre Communal
d'Action Sociale
de Villiers-Sur-Orge

6 rue Jean-Jeures
91700 Villiers-Sur-Orge
Tel. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 01/04/2025

ID : 091-269101242-20250310-DL_2025_01-DE

SLO

...../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
10 MARS 2025
DELIBERATION N° 2025_01**

Objet :

Création de poste courses des séniors

Rapporteur :

G. FRAYSSE

Pièce(s) jointe(s) :

Date de convocation :
Le 05/03/2025

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 10 mars 2025 à 18h40 en mairie, en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du Conseil d'administration.

Etaient présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Madame PROVOTAL, Vice-Présidente, Mesdames AMIRI, BASTOUL, BOUËTARD, CADIOU, CRUEIZE, JOUBERTY et Monsieur CARACENA, membres du Conseil d'administration.

Absents représentés :

Madame CROS représentée par Madame PROVOTAL ; Madame LAFAYE représentée par Madame BOUËTARD ; Monsieur CLOUVEL représenté par Monsieur GILLES ; Madame CHOUATAH représentée par Madame AMIRI.

Absents :

Mesdames ESTREMANHO, HAGEN, DOGBO et Monsieur DHOND'T.

Secrétaire de séance : Madame Leïla AMIRI

Nombre de membres en exercice	17
Présents	9
Représentés	4
Votants	13

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique ;

VU les règles relatives au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale, prévues le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS de maintenir le service d'accompagnement aux courses pour les séniors ;

CONSIDÉRANT qu'une création de poste s'avère nécessaire ;

CONSIDÉRANT que les emplois en question s'ils ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article 332-14 ou l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que la rémunération correspond à la grille afférente aux grades ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

SLO

DÉCIDE la création du poste suivant :

Filière	Cat	Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Animation	C	Adjoint d'animation	Temps non complet – 2h	1

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012.

Fait et délibéré en séance le, jour, mois et an susdits.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 10 mars 2025

Le Président,



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr

NOTE DE PRÉSENTATION

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 091-269101242-20250310-DL_2025_01-DE

5 LO

CRÉATION DE POSTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2025

Le Centre Communal de l'Action Sociale propose un service d'accompagnement aux courses, auprès d'un public cible, les séniors, pour se rendre au centre commercial de la Ville-du-Bois. Afin d'assurer une continuité de service, un agent municipal va également être accompagnateur au même titre que les bénévoles impliqués dans cette mission.

Ce service a un double objectif :

- apporter un soutien pratique et humain visant à faciliter l'accès aux courses du quotidien ;
- donner l'opportunité de sortir, de faire des rencontres et ainsi rompre l'isolement des séniors.

En conséquence, pour permettre aux administrés qui le souhaitent de disposer de ce service d'accompagnement aux courses, la création d'un poste sur un temps non complet est nécessaire. Cette création de poste se décline comme suit :

Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Animation	C	Adjoint d'animation	Temps non complet – 2h	1

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de délibérer en ce sens.

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 091-269101242-20250310-DL_2025_01-DE

SLO

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES VSO
Utilisateur : Utilisateur Technique CCAS VSO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2025_01
Objet :	Création de poste courses des séniors
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	091-269101242-20250310-DL_2025_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	987 o
Nom métier : 091-269101242-20250310-DL_2025_01-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	559 Ko
Nom original : DOC170325_17032025105113.pdf		
Nom métier :		
99_DE-091-269101242-20250310-DL_2025_01-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Rapport de présentation)	application/pdf	288.3 Ko
Nom original : DOC170325_17032025105119.pdf		
Nom métier :		
21_RP-091-269101242-20250310-DL_2025_01-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	17 mars 2025 à 11h04min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	31 mars 2025 à 14h59min44s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fatima DOS SANTOS
En attente de transmission	31 mars 2025 à 14h59min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2025 à 14h59min46s	Transmis au MI

